



Demande d'autorisation de travaux courants et d'interventions urgentes n'excédant pas 5 jours (ATC)

**La demande doit être formulée impérativement 3 jours ouvrés minimum avant le début de l'intervention
Les travaux ne pourront être engagés qu'après accord du service gestion du domaine public**

* **Nom/Raison sociale** Tél. __ / __ / __ / __ / __
N°RUE Mobile __ / __ / __ / __ / __
Code Postal..... VILLE..... Mail
Nom du responsable du chantier..... Bénéficiaire de l'intervention.....

*Lieu précis des travaux :

N°nom de la voie

* **Date de réalisation des travaux** Du __ / __ / ____ au __ / __ / ____
Horaires heure de début __ / __ heure de fin __ / __

Durée d'intervention 5 jours consécutifs maximum y compris week-end et jours fériés

*Autorisations préalable :

Numéro de DT : En date du __ / __ / ____
Numéro de DICT : En date du __ / __ / ____

- Chantier courant
 Travaux urgent (justification de l'urgence des travaux).....

*Description précise des travaux (Fournir **OBLIGATOIREMENT** un plan du chantier et photo avec emprise sur la voirie)

Intervention sur : chaussée trottoir

*Réglementation mise en place :

- Interdiction de stationnement : Au droit du n°:..... ou Face au n°:
 Nombre de places souhaitées :..... ou Nombre de mètres linéaires :.....
- Stationnement en cavalier chaussée trottoir au droit du n°.....
- Chaussée restreinte Au droit du n°:.....
 avec mise en place d'alternat manuel par piquets K10
 avec mise en place d'alternat par panneaux B15/C18
 avec mise en place d'alternat par feux tricolores KR 11
- limitation de vitesse à.....km/h
 dérogation de tonnage
 dévoiement piétons
 autre (préciser).....

Toute autre prescription devra faire l'objet d'un arrêté

*ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,.....
- certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande,
- m'engage à respecter les prescriptions des services administratifs contenues dans l'arrêté et à afficher l'arrêté sur le chantier,
- m'engage à remettre en état le domaine public conformément aux prescriptions du règlement de voirie,
- **m'engage à envoyer ma demande dans les 3 jours ouvrés avant le début des travaux par mail ou par fax au service gestion du domaine public**

*Champs obligatoires *Date :

*Signature + cachet :



Notice d'emploi du formulaire de demande d'autorisation de travaux courants ou urgents (ATC)

A quoi sert ce formulaire?

Il a pour objet de solliciter une modification temporaire des conditions de circulation et/ou de stationnement pour la réalisation de chantier courants ou urgents pour des travaux d'entretien, des opérations d'exploitation, des travaux de réseaux, des livraisons et des déménagements.

Il permet d'assurer la sécurité des intervenants, des usagers de la route et des piétons en définissant la signalisation spécifique nécessaire dont la mise en place et la maintenance sont à la charge du demandeur.

Après examen de votre demande, le service Gestion du Domaine Public de la Ville de Chartres délivre une autorisation de travaux en rapport avec l'arrêté en vigueur de réglementation de la circulation et du stationnement pour des travaux courants d'entretien et d'exploitation pour les entreprises et les concessionnaires sur l'ensemble des voiries de la commune de Chartres.

Comment compléter le formulaire ?

Le déclarant doit veiller à donner des informations les plus précises possibles.

Certains champs du formulaire doivent être obligatoirement renseignés pour garantir le traitement de la demande. Un plan et/ou photo avec emprise sur la voirie seront obligatoirement accompagnés de la demande.

Quelles sont les prescriptions non autorisées ?

Neutralisation totale d'une voie.

Quelles sont les natures de réglementation autorisées et la durée ?

- la circulation restreinte,
- la circulation alternée par panneaux, par piquets K10 ou feux tricolores,
- les interdictions ou les autorisations de stationner,
- les limitations de vitesse, de tonnage
- les régimes de priorité.

La signalisation réglementaire des travaux sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier.

La durée d'intervention ne devra pas être **supérieure à 5 jours** compris les week-ends et les jours fériés.

Quels sont les délais d'instruction ?

La demande doit être formulée impérativement **3 jours** ouvrés minimum avant le début de l'intervention. L'absence de réponse du service gestion du domaine public vaudra refus de réalisation.

Les travaux ne pourront être engagés uniquement après accord du service gestion domaine public de la Ville de Chartres et après réception de l'autorisation de travaux.

L'autorisation de travaux devra obligatoirement être affichée sur le domaine public et la copie de l'arrêté spécifique permanent devra pouvoir impérativement être présentée à toute personne le demandant.